

Fiche produit

Pf HOSPITALITÉ EUROPE

PERIAL
ASSET MANAGEMENT

DONNER DU SENS À VOTRE ÉPARGNE

Avertissements : Document commercial destiné exclusivement aux conseillers en gestion de patrimoine et aux clients particuliers. Les performances du passé ne préjugent pas des performances du futur. La rentabilité d'un investissement dans une SCPI dépend des dividendes potentiels qui vous seront versés et de l'évolution de la valeur de la part le versement des dividendes potentiels n'est pas garanti et peut évoluer de manière aléatoire, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des conditions de location des immeubles, du niveau de loyer et du taux de vacance ; le délai de retrait (vente) des parts dépend de l'existence de nouvelles souscriptions ; la SCPI ne garantit ni le rachat de vos parts ni la vente ni le prix de vente. En cas de souscription de vos parts par recours à l'endettement et en cas de retrait, le produit de la cession de vos parts pourrait être insuffisant pour rembourser votre endettement.

L'ESSENTIEL

Données PERIAL AM au 31/12/2020 - susceptibles d'évoluer. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

200 €
Prix de souscription

5
Parts minimum à la première souscription

4,5 - 5 %
Rendement cible 2021 ⁽¹⁾ (non contractuel)

SCPI spécialisée en
Zone Euro

Core/core +
Profil d'investissement

⁽¹⁾ Rendement = DVM : Distribution sur Valeur de Marché. Il correspond à la division : du dividende brut avant prélèvement libératoire versé pour l'année n par le prix de la part acquéreur moyen de l'année n. Cette hypothèse n'est pas garantie et la SCPI pourrait être amenée à ne rien distribuer.

STRATÉGIE DE LA SCPI PF HOSPITALITÉ EUROPE

1 INVESTIR DANS DES SECTEURS AUX ENJEUX SOCIAUX ET SOCIÉTAUX EN EUROPE

- Soutenir des secteurs à fort impact social (santé, éducation) et favoriser l'accès à des solutions d'hébergements
- Contribuer au développement de l'offre d'hébergements avec services, actuellement en sous-offre

2 ALLIER PERFORMANCE FINANCIÈRE ET RÉPONSE AUX BESOINS SOCIÉTAUX

- Profiter d'une plus grande visibilité sur les revenus potentiels
- Disposer de locataires-exploitants bien implantés dans leurs zones

3 DIVERSIFIER ET MUTUALISER VOS PLACEMENTS

- Investir dans des secteurs d'activités décorrélés des cycles bureaux portés par des tendances démographiques fortes
- Bénéficier d'une exposition européenne offrant profondeur de marché et mutualisation des risques

Avantages accordés en contrepartie d'un risque de perte en capital

4 BÉNÉFICIER DE PLUS DE 50 ANS D'EXPÉRIENCE DE PERIAL AM

- 4,5 Mds d'€ sous gestion dont un fonds institutionnel dédié aux seniors et à la petite enfance
- 700 M€ sous gestion en Europe

PATRIMOINE IMMOBILIER

Répartition sectorielle



Répartition géographique

**- 100 % -
ZONE EURO**

CARACTÉRISTIQUES

SCPI à **capital variable**

Catégorie **spécialisée**

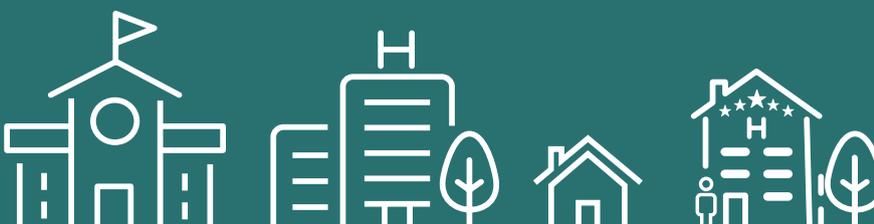
VISA AMF : **n°20-15 en date du 18 août 2020**

Date de création : **22/06/2020**

Versement des dividendes : **trimestriels***

Délai de jouissance : **1^{er} jour du 6^{ème} mois**

*Dividende potentiels soumis à la décision de l'Assemblée Générale des associés



DERNIÈRES ACQUISITIONS

Les acquisitions passées ne préjugent pas des acquisitions futures



MALTERI, rotterdam (Pays-Bas)
 Typologie : **Résidence médicale**
 Surface : **1 063 m² - 34 studios**
 Prix d'acquisition : **5,7 M€**
 Durée ferme du bail : **Supérieur à 10 ans**
 Date d'acquisition : **Juin 2021**



Philadelphia Care, Herleen (Pays-Bas)
 Typologie : **Etablissement de santé**
 Surface : **6 000 m²**
 Prix d'acquisition : **11 M€**
 Durée ferme du bail : **15 ans renouvelable 5 ans**
 Date d'acquisition : **Décembre 2020**



B&B Mataro, Barcelone (ESP)
 Typologie : **Hôtel**
 Surface : **3 500 m² - 108 chambres**
 Prix d'acquisition : **6 M€**
 Exploitant : **Groupe B&B Hôtel**
 Durée ferme du bail : **15 ans**
 Date d'acquisition : **Décembre 2020**

COMMISSIONS ET FRAIS

COMMISSION OU FRAIS	MONTANT	REDEVABLE
<p>Commission de souscription (Prime d'émission incluse) Cette commission a pour objet de rémunérer la prospection des capitaux et assurer le remboursement de tous les frais exposés pour les études, recherches et démarches en vue de la constitution, l'acquisition et de l'extension du patrimoine immobilier de la SCPI. Une partie de cette commission peut être rétrocédée aux distributeurs le cas échéant.</p>	8,5 % HT - 10,2% TTC du produit de chaque souscription (prime d'émission incluse)	Souscripteur de parts de SCPI
<p>Commission de gestion Cette commission a pour objet de rémunérer la gestion de la SCPI et couvre notamment les frais, supportés par la société de gestion, comme la gestion locative du patrimoine, la distribution des revenus, et les gestion, comptabilité, tenue du fichier des associés, bureau et personnel.</p>	9 % HT - 10,8% TTC du montant des produits locatifs hors taxes encaissés et des produits financiers nets	Commission facturée à la SCPI par la Société de Gestion
<p>Commission sur arbitrage Cette commission a pour objet de rémunérer la constitution d'un dossier de vente et d'assurer le remboursement de tous les frais exposés pour les études, recherches et démarches en vue de la cession d'un immeuble dépendant du patrimoine immobilier de la SCPI.</p>	2,5 % HT - 3% TTC du prix de vente net vendeur des actifs immobiliers détenus directement ou indirectement	Commission facturée à la SCPI par la Société de Gestion
<p>Commission sur travaux Cette commission a pour objet de rémunérer les missions de suivi et pilotage des travaux réalisés sur le patrimoine immobilier de la SCPI.</p>	3 % HT (à augmenter de la TVA en vigueur) du montant des travaux effectivement réalisés	Commission facturée à la SCPI par la Société de Gestion
<p>Commission de cession de part Cette commission est applicable lorsque la cession de parts s'opère avec intervention de la Société de Gestion, par confrontation des ordres inscrits sur le registre des ordres d'achat et de vente de parts. (En cas de suspension de la variabilité du capital et de retour au marché des parts).</p>	9,5 % HT soit 11,4 % TTC de la somme de la somme versée par l'acquéreur auxquels s'ajoutent 5 % de droits d'enregistrement le cas échéant	Acquéreur de parts de la SCPI
<p>Mutation à titre gratuit Cette commission est due en cas de cession de parts déjà créées quel que soit le nombre de parts transférées ou cédées et à titre de remboursement des frais de constitution de dossier dans le cas où la cession ou le transfert interviennent dans l'intermédiaire de la Société de Gestion.</p>	150€ HT par dossier en cas de transfert de parts à titre gratuit ou de cession sans intervention de la Société de Gestion	Acquéreur de parts de la SCPI

AVERTISSEMENTS

Avant d'investir dans une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), vous devez tenir compte des éléments et risques suivants: L'investissement dans une SCPI est un placement à long terme dont les performances sont liées à l'évolution du marché immobilier, par nature cyclique, et qui doit être adapté à votre objectif patrimonial dans une optique de diversification; la durée de détention recommandée est de 8 ans au minimum; le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à un investissement dans l'immobilier, notamment le risque de faible liquidité de ce type d'investissement; le capital investi n'est pas garanti; l'investissement dans des parts de SCPI présente un risque de perte en capital; la rentabilité d'un investissement dans une SCPI dépend des dividendes potentiels qui vous seront versés et de l'évolution de la valeur de la part: le versement des dividendes potentiels n'est pas garanti et peut évoluer de manière aléatoire, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des conditions de location des immeubles, du niveau de loyer et du taux de vacance; le délai de retrait (vente) des parts dépend de l'existence de nouvelles souscriptions; la SCPI ne garantit ni le rachat de vos parts ni la vente ni le prix de vente. La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale; en cas de recours à l'endettement le risque de perte de votre capital serait accru; en cas de souscription de vos parts par recours à l'endettement et en cas de retrait, le produit de la cession de vos parts pourrait être insuffisant pour rembourser votre endettement; en outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Votre responsabilité à l'égard des tiers est limitée au montant de votre part dans le capital de la société. La stratégie d'investissement de la SCPI est décrite dans la Note d'information. Vous êtes invités à vous y reporter sur www.perial.com ou bien au siège social de PERIAL : 34 rue Guersant 75017 Paris.

Encore plus d'informations sur www.perial.com

Société de gestion: PERIAL Asset Management SAS unipersonnelle | Agrément AMF du 22/07/2014: GP-07000034 | SIREN 775 696 446 Adresse: 34 rue Guersant - 75017 Paris | Service Clients: +33 (0)1 56 43 11 11 | infos@perial.com | www.perial.com | PF Hospitalité Europe : Société Civile de Placement Immobilier à capital variable | Adresse : 34 rue Guersant - 75017 Paris | Tél. : 01 56 43 11 11 | Immatriculation RCS: 884 694 225 | N° Visa AMF : n° 20-15 en date du 18 août 2020 | Capital maximal statutaire : 30 000 000 € | Date de création : 22/06/2020 | Durée de constitution : 28/06/2119

Juillet 2021